

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

**2025 - 07 - 77 / CONVENTIONS
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITIONS D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA MAISON
DES HUILES D'OLIVE ET OLIVES DE FRANCE**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Il est rappelé que dans le cadre de son soutien à la filière oléicole et à son développement culturel et économique, la Commune de NYONS a fait le choix de construire un bâtiment dédié à la mise en place de la Maison des Huiles d'Olive et Olives de France afin de regrouper différentes structures oléicoles.

Par délibération du 10 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention pour la mise à disposition de ce bâtiment.

La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France accueille l'Institut du Monde de l'Olivier et l'Association Interprofessionnelle France Olive qui a vocation à promouvoir la filière. D'autres structures du secteur peuvent être hébergées temporairement ou pour la durée de la convention : le Syndicat de l'Olive Noire de NYONS et des BARONNIES, la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO), la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier, l'Association du Site Remarquable du Goût « Oliveraie du Nyonsais ».

A ce titre, il est proposé le renouvellement de la convention entre la Commune, l'Institut du Monde de l'Olivier et France Olive, en vue de la mise à disposition **gratuite** de ce bâtiment pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable de manière expresse. Cette convention est établie conformément aux conditions définies par l'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales.

Sont notamment définis les conditions d'utilisation de ces locaux par les deux associations ainsi que leurs engagements réciproques en matière d'animation et d'activités de promotion de la filière. Elles s'engagent également à entretenir les locaux mis à disposition.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de convention de mise à disposition.

M. TEULADE ne prend pas part au vote.

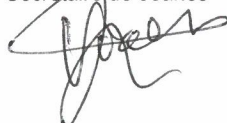
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** les conditions et modalités du renouvellement de la convention avec l'Institut du Monde de l'Olivier et France Olive, telles que présentées ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

